

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2016**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 25 janvier 2016 à 18h30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur FUCHET Roland  
Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Monsieur LANDRE Christian  
Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur PIGEAU Philippe  
Madame BRANDOLESE Véronique  
Monsieur LEBEAU René  
Madame DESVIGNES Josette  
Madame REGNIAUD Françoise  
Monsieur MICHELOT Bernard  
Madame LATTARD Monique  
Madame MARKOWSKI Dominique  
Monsieur VA Jean  
Madame SARANDAO Gilda  
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali  
Monsieur MOURON Pierre  
Monsieur JOUANNE Dominique  
Madame BOUCHARD Colette

### **POUVOIRS :**

Monsieur FRENICHE Rafaël à Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Madame CANTIER Nadège à Madame BRANDOLESE Véronique  
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame DESVIGNES Josette  
Madame DEMAIZIERE Anne-Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame REGNIAUD Françoise

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Florence GUAIS-LERAT, chargée de mission de MSA Services Bourgogne Franche-Comté, invitée à présenter les résultats de l'étude confiée à son organisme sur l'opportunité de l'accueil d'un projet d'habitat et de services pour les personnes âgées.

- A l'issue de l'exposé et des échanges, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rendu final de l'étude d'opportunité sur l'accueil à Torcy d'un projet d'habitat et de services pour les seniors :
  - expression d'un besoin à satisfaire en ce domaine et d'une réelle attente des personnes âgées qui ne veulent pas se résoudre à quitter la ville pour trouver des logements adaptés ;
  - nette préférence pour une résidence seniors (habitat collectif bénéficiant en son sein de services) ;
  - demande de services de soins à proximité ;
  - une implantation à envisager au cœur de ville, proche des commerces de détail et des services publics.

Après cette présentation, les comptes rendus des séances du 09 novembre et du 07 décembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire **REND COMPTE** de la décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations :

- N°D/2016-001- Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Attribution des marchés de travaux pour les lots remis à la consultation et/ou mis à la négociation.

Après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **RECTIFIE** la délibération N° D/2015-108 du 07 décembre 2015 autorisant l'attribution des marchés de prestations de services d'assurances référencés N°2015/A00540/01 décidée par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

**-Lot N°6 – Risques statutaires**

CNP (75216 – Paris Cedex 15) avec le sous-traitant SOFCAP (18110 – Vasselay)

**-Solution de base retenue :**

Agents CNRACL Ville et CCAS	garanties AT/MP, décès	taux : 1,35%
Agents IRCANTEC Ville et CCAS	garanties AT/MP, LM/LMD, MO avec franchise à 30 jours, Maternité	taux : 1,50%

- **DECIDE** la création d'un Conseil des Jeunes, qui s'adresse à tous les jeunes domiciliés à Torcy ; Son objectif est de permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge en les familiarisant avec les processus démocratiques et en respectant des règles de fonctionnement
- **DIT** qu'il sera constitué de jeunes désignés à l'issue d'un appel à candidatures et encadré par le facilitateur de l'expression citoyenne ;
- **APPROUVE** à cet égard le conventionnement pouvant être mis en place avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire en faveur de la création de ce conseil des jeunes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement proposée et établie par ses soins, laquelle prévoit un soutien financier de l'action à hauteur de 2.000€.
  
- **APPROUVE** le renouvellement de la mise à disposition par convention à titre onéreux d'un agent du CCAS de Torcy à la Ville de Torcy, pour la durée d'un an, pouvant être reconduite deux fois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux fins d'exercer les fonctions de responsable informatique de la collectivité ;
- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition établie en rapport, laquelle précise les conditions de rémunération et de suivi de la situation administrative de l'agent placée en cette position et qu'il les accepte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que ses reconductions possibles.

- **ARRETE** pour le mandat les règles de répartition de l'enveloppe « séjours/voyages scolaires » dédiées aux écoles publiques de Torcy ainsi qu'elles suivent :

### **1° Séjours**

- Maintien du financement municipal aux séjours présentés par les écoles malgré l'environnement contraint
  - Choix d'un séjour par école élémentaire et par exercice budgétaire
  - Exigence au minimum d'un financement tripartite :
    - mairie
    - parents
    - coopérative scolaire
- **Part municipale :** 25€ par enfant et par jour  
Pour des séjours n'excédant pas 5 jours et dans la limite de l'enveloppe annuelle notifiée à l'école primaire et non reportable à l'année suivante.  
La participation des familles ne pourra être supérieure à la participation municipale par enfant.  
  
Une évaluation du séjour avec bilan financier est demandée à son terme.  
La demande de financement municipal s'effectue par la remise d'un dossier comprenant :
  - une présentation du projet suffisante développant l'aspect pédagogique du séjour
  - les dépenses prises en considération et détaillées par nature :
    - activité et billetterie
    - Hébergement/Restauration
    - Transport
  - Le budget global du séjour et son plan de financement prévisionnel.Ce dossier sera exposé préalablement en conseil d'école.

### **2° Voyages scolaires**

- **Ecoles élémentaires :** à défaut de séjours présentés durant l'exercice budgétaire, il est admis que les écoles élémentaires puissent organiser un voyage scolaire soutenu par le financement municipal suivant :  
12,50€ par enfant et par jour, limité à 2, et dans la limite de l'enveloppe annuelle notifiée et non reportable l'année suivante.
- **Ecoles maternelles :** un voyage scolaire par école maternelle par exercice budgétaire aidé financièrement comme suit :  
12,50€ par enfant et par jour dans la limite de l'enveloppe annuelle notifiée à l'école maternelle.

### **3° Calendrier**

- Date butoir de remise des dossiers : avant le 15 décembre de l'exercice N
- Réponse municipale : donnée 1 mois après leur réception et au plus tard le 15 janvier de l'exercice N+1

### **4° Montant de l'enveloppe annuelle**

- 6 500€ pour l'exercice budgétaire 2016 ;

**DIT** qu'elles entrent en vigueur dès l'année scolaire en cours 2016/2017, en adaptant toutefois les dates de remise des demandes par les écoles et de réponse municipale.

### **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'engager en 2016 la mise à niveau du réseau informatique de la collectivité,

- d'ouvrir pour ce faire des crédits de dépenses à hauteur de 25.000,00€ H.T. en section d'investissement du budget principal du Budget Primitif 2016,  
*au Programme N°1 16002 - Mise à niveau du parc et réseau informatiques*  
 Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique
- de mandater Monsieur le Maire pour lancer les consultations en rapport et désigner les prestataires à leur issue.

- **Informations diverses**

- Sinistre incendie de la Brosse Rameau du 10 décembre 2015

La famille DURAND dont le fils est placé sous la tutelle de SAUVEGARDE 71 occupait les lieux en vertu d'un bail conclu avec la commune (à l'entrée des lieux, un constat a été réalisé).

Du fait de non paiement des loyers, une procédure d'expulsion a été engagée. L'avocat de la ville l'a plaidée devant le juge avec une demande de restitution de tout ou partie des impayés. La décision est en attente (pour le 06 février 2016 normalement).

Après le sinistre, pour le relogement de la famille que personne ne pouvait prendre en charge, la commune a acquis une caravane qui leur a été mise à disposition en vertu d'une convention d'utilisation cosignée par la tutelle. Cette convention est limitée dans le temps (jusqu'au 30 juin 2016).

La caravane est installée dans l'enceinte de l'ancien camping municipal. La famille reçoit une visite très régulière de nos services (police municipale/services techniques) et d'une de leurs filles (charge émotionnelle).

- Annexe au contrat de ville 2015/2020 – Charte d'engagement pour la qualité de service dans les quartiers.

Elle sera présentée à un prochain Conseil Municipal.

- Installation des conseils citoyens : Celle du Conseil Citoyen du quartier Politique de la Ville de la Résidence du Lac interviendra le vendredi 29 janvier 2016 à 17h30 à la Maison des Familles, en présence de Madame la Sous-Préfète d'Autun.

- Odeurs des réseaux d'eaux usées au Vieux Bourg : Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a fait établir un rapport de police afin que la Communauté Urbaine agisse le plus rapidement.

- Tours Azur et Bleuet :

La municipalité, suivi par le Conseil Municipal, accepterait la démolition des Tours Azur et Bleuet à l'échéance 2018, sous réserve de l'acceptation des conditions suivantes :

1° Respect des locataires en priorité : la plupart souhaite rester à Torcy ! Il y a 65 familles à reloger pas dans n'importe quelles conditions.

2° Restitution obligatoire de 30 logements : pas forcément tous implantés sur l'assise foncière des tours mais intégrés dans le périmètre du cœur de ville en gestation, ils comprendront du locatif social et de l'accès à la propriété.

Il faudra néanmoins veiller à ne pas mettre des familles inadaptées dans certains secteurs de la ville.

3° Accentuation de changement d'image : la paysage sera adapté de ces 2 tours mais il est nécessaire de se projeter pour l'avenir.

Le Président de la CUCM acceptera d'autant plus facilement de mettre en œuvre la requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945, si le cœur de Ville comme il est prévu se fait.

4° Vieux Bourg : en attente de trouver un accord avant la conférence de presse.

Tous ces engagements ont été écrits par l'OPAC71 dans le courriel en date du 25 janvier 2016 porté à la connaissance des conseillers municipaux et annexé au présent compte-rendu.

- CMR : Le Conseil d'administration se réunit durant la semaine du 25 janvier 2016 pour élire un nouveau président à la suite de la démission de M. André BILLARDON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Torcy, le 25 février 2016

LA SECRETAIRE,

LE MAIRE,